



Les banques privées, une brèche face au principe de « non-patrimonialité du corps humain »

Défenseur du don anonyme et gratuit, Grégory Katz, directeur de la Fondation générale de santé, a lancé un partenariat entre cliniques privées et banques publiques de sang de cordon

« **U**nelégalisation des banques commerciales de sang de cordon constituerait une remise en cause de la non-patrimonialité du corps humain, qui est un fondement intangible de notre système de santé. » Grégory Katz ne cache pas sa préoccupation face à cette tentative de légaliser la création de banques privées de sang de cordon. « *En suivant cette logique, pourquoi ne pas aussi commercialiser la conservation d'un cœur, d'un foie ou privatiser la transfusion sanguine?* » s'interroge ce professeur en management des industries de santé, titulaire de la chaire Innovation thérapeutique à l'Essec et directeur de la Fondation générale de santé.

C'est à la suite d'un grave problème de santé que ce docteur en pharmacie et en philosophie a été amené à s'intéresser au problème

du sang de cordon. Une épreuve sur laquelle Grégory Katz préfère aujourd'hui rester discret, rappelant juste que le sang de cordon est un sujet qui « *lui reste vissé au nombril* ». C'est en tout cas après avoir vaincu la maladie qu'il a décidé de s'engager pour développer le don de sang placentaire, selon « *les principes éthiques du don anonyme et gratuit, garantissant l'égal accès aux soins pour tous les patients, riches ou pauvres* ».

Et c'est finalement auprès de la Générale de santé, groupe important de cliniques privées, que Grégory Katz a trouvé une oreille attentive pour développer ses projets. Grâce à un partenariat public-privé avec l'Établissement français du sang, cinq maternités du groupe participent aujourd'hui à des prélèvements de sang de cordon, gracieusement

« L'argument selon lequel les banques commerciales voleraient au secours de la santé publique ne trompe que les esprits mal informés. »

mis à la disposition des banques

publiques. « *Trois autres maternités devraient être rapidement opérationnelles pour participer à cet engagement altruiste. Et ce rythme va s'intensifier* », explique Grégory Katz, qui insiste sur les efforts engagés en faveur des banques publiques de sang de cordon. « *Depuis deux ans, les autorités sanitaires mènent une politique très volontariste dans ce domaine. Entre 2008 et 2010, le nombre de banques publiques et de maternités collectrices aura été multiplié par trois. Et pour 2010, le budget de l'Agence de biomédecine a presque quadruplé, pour atteindre 2,5 millions d'euros* », affirme Grégory Katz, en ajoutant que le plan cancer a, lui, prévu d'engager 4 millions d'euros par an, sur cinq ans, pour le développement du don placentaire non commercial. « *L'argument selon lequel les banques commerciales voleraient au secours de la santé publique ne trompe donc que les esprits mal informés* », estime-t-il.

P. B.

La Fondation générale de santé a ouvert en décembre un site Internet (www.sangdecordon.org) très pédagogique et détaillé sur la problématique du sang placentaire.